COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2017-49

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4;

Vu le projet d'ordonnance portant transposition de la directive n° 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur;

En ayant délibéré lors de sa séance du 16 mai 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 16 mai 2017.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Sébastien RASPILLER